



Orges, le 1^{er} septembre 2021

PREAVIS MUNICIPAL 08-2021

Au Conseil Général de la commune d'Orges

Concerne : La compétence à accorder à la Municipalité pour la législature 2021-2026 d'engager les dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

« La Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil communal ou général au début de la législature. Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du Conseil général ou communal.

Compte tenu, tant de l'évolution du coût de la vie, du nombre d'habitants ainsi que de l'importance du budget de notre Commune, la Municipalité propose au Conseil général de conserver cette compétence financière à la somme CHF 20'000.- par cas pour la législature 2021-2026, le nombre d'utilisations de ce droit étant maintenu à 3 par année.

Cette compétence laisse à la Municipalité une marge de manœuvre raisonnable, qui lui permet d'intervenir dans un domaine ou dans un autre, sans avoir à convoquer le Conseil pour des sommes égales ou inférieures à CHF 20'000.- et en évitant d'utiliser trop souvent la voie des crédits complémentaires.

Cette autorisation est bien entendu utilisée dans des cas d'interventions urgentes.

CONCLUSION :

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vouloir bien accepter notre demande en votant le texte suivant :

LE CONSEIL GENERAL D'ORGES

- Sur proposition de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Commission de gestion et
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide :

- Art. 1: D'accorder à la Municipalité la compétence financière, pour la législature 2021-2026, d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles fixées à CHF 20'000- (*vingt mille francs*), par cas et par an.
- Art. 2: De limiter ce droit à 3 cas par année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



A. Cachin



La Secrétaire :



C. Woëts